

Note de conjoncture sur la crise énergétique et ses effets sur l'activité de recyclage

2 novembre 2022

1. Contexte général

La filière Recyclage est une filière intégrée de gestion des déchets, de leur collecte initiale jusqu'à la production de matières premières issues du recyclage. Elle est un pilier de l'industrie française, employant plus de 32 000 personnes et alimentant l'industrie manufacturière de plus de 43 millions de tonnes de matières premières issues du recyclage des déchets ménagers et industriels.

La filière subit de plein fouet la crise énergétique ainsi que l'arrêt d'activité d'une partie de nos consommateurs qui s'approvisionnent en matières premières issues du recyclage. Les coûts de l'électricité, du gaz et du carburant atteignent des niveaux prohibitifs, jamais atteints jusqu'à présent et menacent la pérennité de nos métiers, les aides déployées jusqu'alors ne bénéficiant quasiment pas à nos activités.

Des entreprises cessent déjà leur activité et d'autres déposeront le bilan dans les mois à venir si des dispositions rapides ne sont pas prises et efficaces, mettant en péril les activités de collecte et de tri des déchets sur l'ensemble du territoire.

Les entreprises de recyclage jouent pourtant un rôle essentiel : empêcher le gaspillage de valeur des matières et produits jetés en France tout en préservant la salubrité de l'espace public et de l'environnement.

Pour ce faire, elles déploient et investissent massivement (1,5 milliard d'euros depuis 2020) dans des équipements toujours plus performants de collecte, de tri et de transformation des déchets en matières premières qui sont consommées par les différentes industries sectorielles telles que la métallurgie (aciéristes, affineries), la papeterie/cartonnerie, la verrerie, la plasturgie, la production de panneaux de bois, etc.

Mais aujourd'hui, elle est bouleversée et mise en péril par cette crise et en subit lourdement les conséquences : alors qu'elle permet l'économie de 22 millions de tonnes de CO₂ et de la consommation de 121 TWH d'énergie, la filière de recyclage nécessite effectivement une consommation d'énergie importante.

2. Hausses des coûts de l'énergie, des impacts cumulés

- Hausses des coûts du gazole routier

	2020	2021	2022
Janvier	163,48	144,75	190,06
Février	155,00	151,58	200,66
Mars	136,72	154,44	252,55
Avril	126,34	153,40	239,87
Mai	126,21	155,72	243,06
Juin	132,06	159,71	270,23
Juillet	135,39 €	162,71	254,38
Août	134,13 €	161,56	244,74
Septembre	129,44 €	165,88	242,71
Octobre	130,38	180,42	/
Novembre	133,54	178,76	/
Décembre	139,21	176,33	/
Moy.	136,83	162,11	237,58
Variation moy. an	-14,04%	18,48%	46,56%

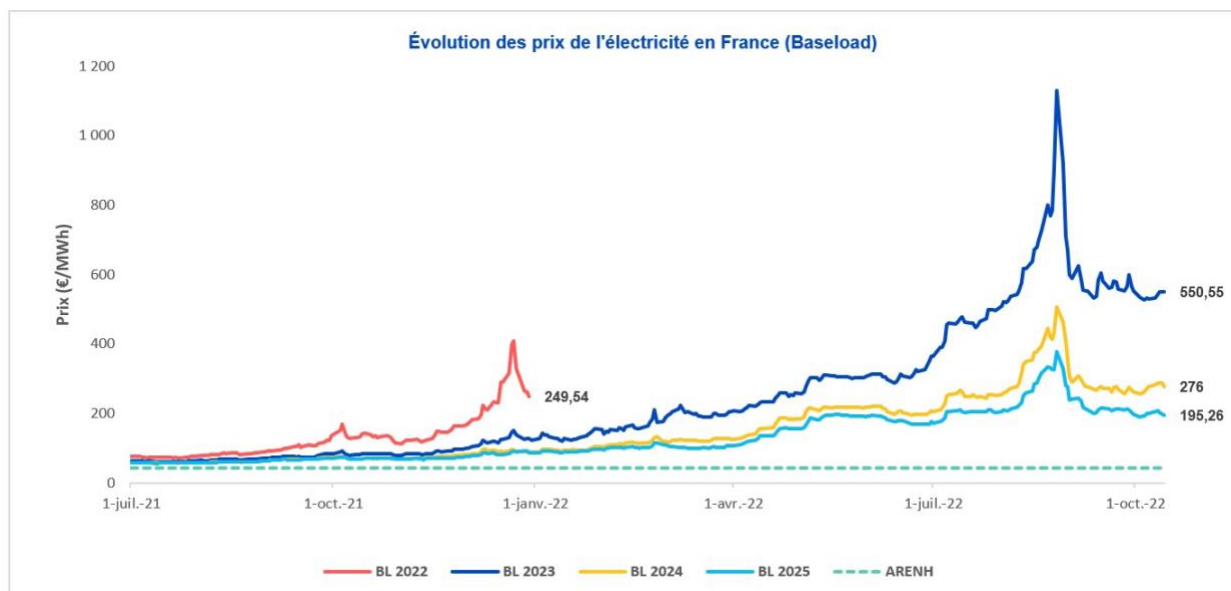
Le coût des carburants est un point de tension préexistant pour les entreprises ayant une forte part logistique dans leur activité, qu'elle soit le fait d'un contrat spécifique ou de transport de marchandises en compte propre. L'indice sur le Gazole routier publié par le Comité National Routier (voir ci-contre) fait état d'un décrochage observé dès la fin de l'été 2021, l'indice ayant pris 100 points en l'espace de 12 mois. Les prix du gazole routier, après avoir déjà augmenté de 18% en moyenne au cours de l'année 2021, ont encore augmenté de 46% entre janvier et septembre 2022. **En pratique, le prix du litre de gazole a augmenté de 83% entre juin 2021 et septembre 2022 (hors prime exceptionnelle à l'acquisition des carburants)**

Le recours au pied de facture est possible pour les entreprises réalisant des opérations de transport de marchandises pour le compte d'autrui, mais pas pour compte propre. Ainsi, une part non négligeable des surcharges de carburant sont encore supportées

unilatéralement par les entreprises qui voient ainsi leur compétitivité vis-à-vis des filières de matériaux vierges largement amputées voire disparues. Cette inflation généralisée a des impacts indirects non négligeables comme l'accroissement des coûts du fret maritime ou l'allongement des délais de livraison du matériel et des pièces.

- Hausse des coûts de l'électricité et mécanismes d'aides aux entreprises fortement consommatrices d'énergie

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des prix de l'électricité sur le marché de gros en France, pour les contrats à court, moyen et long terme :



En France, les prix de gros de l'électricité pour 2023 ont dépassé la barre des 1000€/MWh à la fin de l'été, contre environ 85 €/MWh il y a un an, avant de réduire sous l'effet des dispositions gouvernementales. La mise en berne d'une grande partie du parc nucléaire et les mécanismes de calcul du prix de gros au niveau européen jouent en défaveur de l'industrie française. L'application du bouclier tarifaire sur le gaz, les produits pétroliers et l'électricité a jusqu'ici permis d'éviter le naufrage industriel ; l'INSEE indique à ce titre que son application pour les entreprises a drastiquement contenu la hausse de coût de l'électricité subie par les entreprises, contenant à +4%, qui aurait été de presque 39% sans bouclier².

Pour les contrats hors tarifs réglementés, le principe de réversibilité (qui permet, en tant que consommateur, de revenir vers un **contrat d'électricité au tarif réglementé** après avoir souscrit une offre de marché, ou inversement) permet de limiter la hausse des charges mais ne suffira pas à la contenir dans la durée.

Nos entreprises sont donc exposées à des coûts élevés à court, moyen et long terme.

¹ Evolution des coûts d'acquisition de l'électricité sur les marchés de gros, contrats à termes 2023, 2024, 2025 et ARENH, Collectif Energie, note hebdomadaire, consulté en ligne <https://collectifenergie.com/blog/marche-de-lenergie/note-marche-s41/>

² INSEE, La flambée des prix de l'énergie : un effet sur l'inflation réduit de moitié par le « bouclier tarifaire »

Une enquête réalisée auprès de l'ensemble des entreprises du réseau national de FEDEREC indique que les mécanismes d'aide mis en place par le gouvernement ne suffisent pas à temporiser. L'Etat a récemment reconnu l'inadéquation du dispositif avec les modèles économiques, trop peu d'entreprises ayant déposé des dossiers au guichet d'aide ouvert en juillet 2022. Des évolutions sont en cours afin d'ouvrir l'éligibilité à l'aide à un plus grand nombre d'entreprises.

Selon l'enquête réalisée auprès des entreprises, il ressort que :

- 1) Le coût du poste « électricité » des entreprises a augmenté de 36,50% en moyenne entre 2021 et 2022, avec une hausse maximale de +207 % ;
- 2) Le coût du poste « électricité » augmentera en moyenne de 179% entre 2022 et 2023, avec une hausse maximale de +660 % ;
- 3) La part moyenne du Chiffre d'Affaires annuel consacrée à l'électricité a en moyenne augmenté de 25,60 % entre 2021 et 2022, avec une hausse maximale de + 167% ;
- 4) La part moyenne du CA annuel consacrée à l'électricité augmentera en moyenne de + 161% entre 2022 et 2023, avec une hausse maximale à + 550%.
- 5) Les entreprises ayant fortement investi, notamment dans le cadre de France Relance, sont d'autant plus pénalisées que leur résultat net peut être parfois négatif pendant quelques années suivant le lancement de nouveaux projets. En effet, les périodes d'investissements se caractérisent par une importante mobilisation des ressources de l'entreprise au détriment de la trésorerie.

Près de 20% des entreprises ayant répondu indiquent que « les prix de l'électricité deviennent insupportables » et que l'arrêt de l'activité voire la fermeture définitive de l'entreprise sera rapidement la seule issue.

Enfin, il apparaît que les négociations avec les fournisseurs d'électricité ne sont pas réalisées dans des conditions satisfaisantes, des ultimatums étant adressés à des entreprises sans alternative. L'appel du gouvernement à des discussions raisonnables entre parties prenantes d'un même écosystème industriel n'a pas encore eu l'écho escompté auprès des groupes énergéticiens.

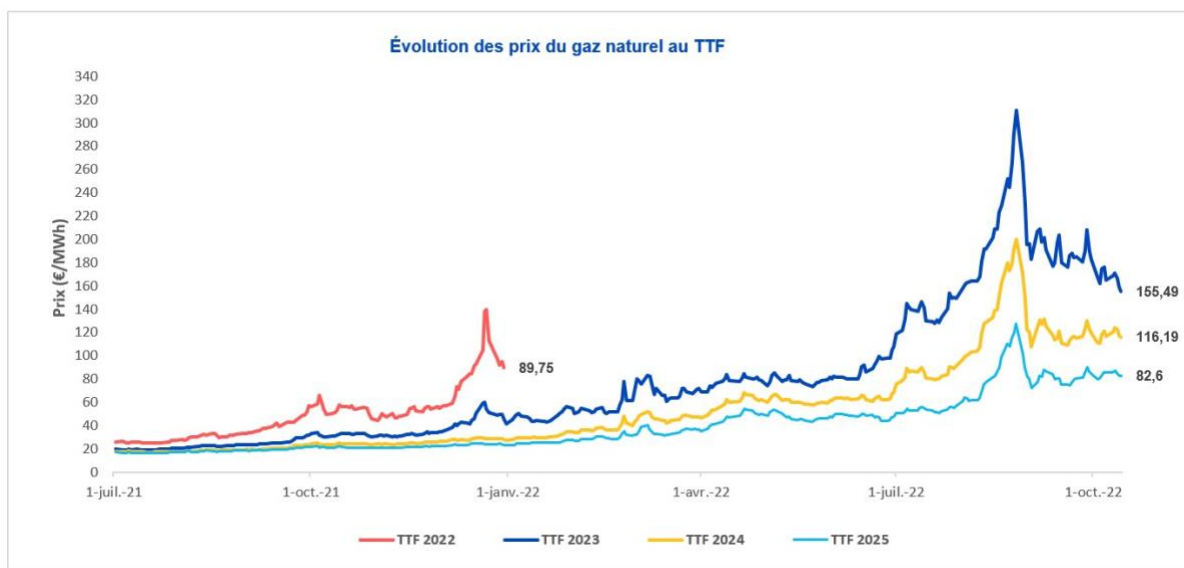
L'électricité est un vecteur énergétique, indissociable de l'outil industriel du pays, et de sa compétitivité. Conscient de ces enjeux, le Chef de l'Etat a invité les consommateurs professionnels à ne pas signer de nouveaux contrats dans l'urgence.

- **Hausses des coûts du gaz**

Redescendu le 24 octobre sous la barre symbolique des 100€/MWh pour les contrats long terme (2025), le gaz a passé plus de 12 mois à des niveaux extrêmement élevés (avec un pic en août dernier à 342€/MWh), loin des 25€/MWh pratiqués en septembre 2021 pour les contrats long terme (2025).

Ces niveaux relativement bas – au regard du contexte – surviennent alors que les stocks sont remplis et que l'approvisionnement en GNL est soutenu ; les prix restent incertains à l'aube de l'hiver.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des prix du gaz naturel au Title Transfer Facility néerlandais, référence pour les prix à court moyen et long terme :



- Focus sur le plan sobriété du Gouvernement : section industries

L'industrie est le secteur économique où l'énergie a un impact direct sur la compétitivité des entreprises et donc sur la décision même de maintien ou d'arrêt de production. Dans son plan "Sobriété" présenté le 6 octobre dernier, le Gouvernement rappelle que ce secteur économique porte des investissements d'efficacité énergétique et de décarbonation dans ses procédés à un niveau élevé, réduisant son intensité énergétique de 40% depuis 1990. L'industrie du recyclage participe pleinement à cet objectif de sobriété énergétique sans dégradation du volume de production.

Ce plan décline de nombreuses actions à déployer au sein des entreprises et sites industriels comme la réduction de l'éclairage extérieur, le diagnostic des performances énergétiques des bâtiments, la mise en place des dispositifs de récupération de chaleur, le recours au télétravail, l'optimisation des recharges de batteries, la formation à l'écoconduite, etc.

Si les industriels du recyclage soutiennent cette démarche, de nombreuses actions avaient d'ores et déjà été mises en œuvre sans attendre ce plan de sobriété.

3. Situation du marché, points de tensions additionnels par secteurs

- **Points communs aux filières**

L'ensemble des filières de l'industrie du recyclage doit faire face à des obstacles majeurs découlant de la crise énergétique :

- Ralentissement de l'activité du fait des fermetures partielles ou totales d'usines (moins de consommation de MPIR et moins de chutes de production) ;
- Hausse du coût de l'énergie qui provoque une hausse des prix des transports et une diminution de l'offre de transporteurs dans un secteur déjà en tension (difficultés de recrutement de chauffeurs, d'approvisionnement en pièce et en gasoil, hausse du délai de livraison des véhicules, etc.) et donc impossibilité d'assurer la collecte des déchets dans de bonnes conditions ;
- Hausse de la quantité de matière à stocker dans les centres de tri, dont le volume est encadré par les rubriques ICPE, engendrant des risques d'incendie, de mise en danger du personnel, de sanctions administratives ;
- Absence de visibilité, ce qui ne permet pas aux entreprises d'avoir des perspectives claires sur les marchés, d'investir, d'innover et d'assurer la pérennité des emplois ;
- Les cours des matières premières s'effondrent pour l'ensemble des matières, se répercutant sur les prix de vente et amputent d'autant la résilience économique des entreprises.

- **Points spécifiques par filière**

Filières des Métaux

Les filières des métaux et métaux non-ferreux sont de manière très évidente impactées par la crise énergétique, notamment lorsque le site exploite un broyeur, installation très consommatrice d'électricité : les hausses évoquées sont telles que le prix de l'énergie représente à lui seul autant que le coût d'exploitation d'avant crise pour un broyeur.

Ainsi, l'augmentation du coût de l'électricité entraînera une augmentation des prix de revient des matières sortantes des sites, en raison du prix (plus élevé qu'à la normale) qu'aura coûté leur traitement, ces matières ne trouvant plus preneur sur un marché baissier.

En outre, leurs clients, aciéristes et affineriers, gros consommateurs d'énergie, ont déjà été amenés à limiter leur production engendrant une problématique de stockage massif sur les sites de nos entreprises et une baisse des ventes. Le secteur ne dispose d'aucune indication quant aux niveaux de production du marché dans les mois à venir.

Filière des Equipements électriques et électroniques

Selon les échanges de FEDEREC avec les parties prenantes de la filière DEEE, un fléchissement du marché de 8 à 15% est constaté, s'expliquant par le ralentissement de l'économie. En parallèle de quoi, la mise à l'arrêt d'exutoires et la demande moins importante en matière recyclée risquent d'entraîner des surstocks de matières sur les centres de traitement. La saturation des sites pourrait donc rapidement déboucher sur des arrêts de collecte.

Dans le cadre des contrats de collecte, logistique, traitement, issus des appels d'offres, des négociations ont eu lieu avec les éco-organismes de la filière DEEE. En effet, les indices existants ne parviennent plus à être représentatifs et les entreprises subissent les hausses sans pouvoir les répercuter aux éco-organismes. Les négociations ont donc porté sur l'indexation des coûts d'électricité et de main d'œuvre par rapport à l'inflation. Malgré ces avancées reçues favorablement, les indices retenus ne permettront pas de couvrir la hausse des prix. Une nouvelle proposition de la filière DEEE est de procéder à une indexation individualisée pour l'électricité sur présentation des factures et contrats d'électricité.

Filière papiers-cartons

Depuis cet été, la filière de recyclage des Papiers-Cartons (PCR) est confrontée à une crise majeure qui impacte durement l'ensemble des acteurs de la chaîne. Nous sommes désormais loin de la situation de 2021 marquée par une bonne demande et des niveaux de prix historiquement hauts.

Cette crise cumule trois causes principales :

- La crise énergétique, consécutive notamment à l'invasion de l'Ukraine par la Russie et aux sanctions internationales qui en découlent, frappe de plein fouet l'industrie papetière, très énergivore. Afin de limiter l'explosion des coûts énergétiques, les papeteries ajustent leur production à la baisse.
- La récession et la baisse de la consommation des acteurs économiques, notamment de produits d'emballages. Les carnets de commande des usines ont été réduits drastiquement et l'industrie manufacturière cherche à diminuer les stocks de produits finis accumulés depuis le début d'année.
- Les difficultés logistiques du fait principalement de la pénurie de chauffeurs mais aussi des incertitudes sur le carburant et le développement du transport alternatif à la route.

Comme toute crise résultant de plusieurs causes se combinant, les conséquences sont brutales pour les acteurs de la chaîne du recyclage :

- Baisse inédite des cours des matières. Notamment les sortes à base de fibre carton ont vu leur prix divisé par trois en trois mois. Les autres sortes sont entraînées dans cette baisse à court terme. De graves difficultés d'écoulement des Papiers-Cartons Recyclés. Les centres de tri et de recyclage sont engorgés et les PCR peinent à être expédiés face à des réductions de 30 à 40 % des commandes de l'industrie papetière en France et en Europe.

La situation risque de s'aggraver d'ici à la fin de l'année avec des réductions de commandes attendues sur les sortes à désencrer et les papiers graphiques. Les usines papetières annoncent des fermetures importantes durant l'hiver. Quatorze machines à papier en Allemagne devraient par exemple s'arrêter fin octobre.

Les adhérents et repreneurs FEDEREC déploient actuellement tout le panel des solutions qu'ils maîtrisent afin de limiter les impacts sur la chaîne du recyclage et retarder les fermetures temporaires des sites engorgés aux tonnages collectés.

Filière plastiques

Le constat est identique sur la baisse des cours des matières : les prix sont en baisse jusqu'à 100 euros par tonne pour les PET clair, mais aussi sur les qualités industrielles tels que les PEHD, PP, PEBD, films. En conséquence, les granulés vierges sont aujourd'hui moins chers que le recyclé. Des arrêts d'usines sont aussi annoncés dès novembre avec la mise en place de chômages techniques.

Filière SYRES (régénération de solvants)

La possibilité d'utiliser les solvants souillés comme combustibles conduit certaines entreprises à vendre leurs solvants souillés à des cimentiers pour faire de la valorisation énergétique, ce qui accentue la faible disponibilité des solvants souillés sur le marché pour la régénération.

Les entreprises s'inquiètent de ce détournement de gisement et de ses conséquences à l'instar d'un désintérêt pour la valorisation matière des solvants souillés au profit de la valorisation énergétique.

Les hausses des coûts de l'énergie peuvent être répercutées sur les prix des solvants régénérés. Néanmoins, cette indexation atteindra ses limites lorsque le prix du solvant régénéré dépassera celui du solvant neuf, menaçant la pérennité de la filière, devant déjà faire à l'évolution permanente de la réglementation post-Lubrizol.

Filière des Combustibles Solides de Récupération

La hausse des coûts de l'électricité impacte directement la viabilité économique de la filière CSR, déjà fragile. Encore largement tirée par la consommation des cimentiers qui prévoient de mettre un certain nombre de sites à l'arrêt dès mi-novembre, la filière CSR cessera mécaniquement de capter des fractions de déchets non recyclables.

Dans ces conditions, ces déchets non recyclables ne pourront être dirigés que vers les ISDND et les incinérateurs. Or, la fin d'année est rarement propice à l'accueil de nouveaux volumes de déchets dans ces installations, leurs capacités annuelles pouvant être atteintes.

-